

ÉPARGNE SALARIALE

La stratégie motivante



CONSTITUER UNE ÉPARGNE

Vous constituez une épargne salariale dans un cadre fiscal avantageux afin de motiver vos salariés.

Renforcez la politique sociale de votre entreprise !

L'épargne au profit de votre personnel est renforcée avec l'aide de votre entreprise (abondement).

La participation peut être obligatoire dans certaines entreprises.

L'intéressement est facultatif. Il fait l'objet d'un accord d'entreprise.

DES OUTILS UTILES...



... QUI S'ADAPTENT À VOTRE BUDGET

... QUI PERMETTENT D'ÉPARGNER À VOTRE RYTHME

... QUI OFFRENT UN RÉEL CHOIX DE PLACEMENTS

... QUI OPTIMISENT VOTRE FISCALITÉ

LES ÉTAPES

ÉTAPE 1

Elaboration d'une étude personnalisée de l'intéressement.

Mise en place d'un contrat d'investissement.

Rédaction des documents de mise en place.

Ratification de l'accord d'intéressement.

ÉTAPE 2

Suivi de l'évolution administrative de l'accord.

Choix des produits à mettre en place.

Choix des modalités de l'abondement et simulations.

ÉTAPE 3

Appel d'offres auprès des gestionnaires de produits d'épargne.

Synthèse et restitution des choix et contrats.



NOS EXPERTS VOUS AIDENT À COMPRENDRE ET CHOISIR PARMIS
LES PEE, PEI, PERCO, INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION
COMPRENDRE VOTRE INTÉRÊT DANS LES CHOIX DE L'ÉPARGNE ET
OPTIMISER LA RÉMUNÉRATION SALARIALE

ÉPARGNE SALARIALE

La stratégie motivante



Expert comptable et conseil



RETROUVEZ

toutes nos fiches dans nos cabinets
ou directement en ligne sur notre site Internet.

- 110, boulevard de Fontainebleau (RN 7) 91813 Corbeil-Essonnes Cedex
- 135, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
- 57, Route d'Orléans - 91310 Montlhéry
- 39, rue Paul Claudel - 91000 Evry
- 58 bis, route de Corbeil - 91590 Baulne
- 80, rue Taitbout - 75009 Paris
- 36, rue Picpus - 75012 Paris

WWW.ACTIONEXPERTISE.FR

Tél. : 01 60 89 87 50
Fax : 01 64 96 74 89

